

**REDACTION :**  
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 45, près du  
théâtre de l'Opéra. — (Téléphone 081)

**Bureau administratif :**  
Rue de Béthune, 27, à Lille

**PRIX DES ABONNEMENTS :**  
Roubaix-Tourcoing :  
Trimestre : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.  
Nord et Départements limitrophes :  
Trimestre : 5 francs — Un an : 20 francs  
Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque  
mois et sont payables d'avance

# LE MATIN

## DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Republicain Quotidien

**PRIX DES ANNONCES :**  
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne  
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —  
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —  
LOCALES . . . . . 1 fr. —

Les annonces sont reçues aux bureaux  
du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille, et  
à Paris, dans nos bureaux, 30, rue Talbot

**TÉLÉPHONE**  
A ROUBAIX : N° 061 | A LILLE : N° 97

# Le Circuit Européen : Bruxelles-Roubaix

## 1<sup>er</sup> VÉDRINES; 2<sup>e</sup> KIMMERLING; 3<sup>e</sup> GARROS; 4<sup>e</sup> BEAUMONT

### AVANT LA BATAILLE

Le nouveau ministère ne s'est pas encore présenté devant les Chambres, il n'a pas eu le temps de rédiger la traditionnelle déclaration et d'arrêter son programme que déjà, de divers côtés, les hostilités s'affirment contre lui et qu'on se prépare à lui donner l'assaut.

Six Interpellations sont dès maintenant annoncées : celles de MM. Ferdinand Buisson et du groupe proportionnaliste sur les résolutions du gouvernement en ce qui concerne la réforme électorale ; de MM. Paul Menier et Bachimont sur la question des délimitations ; M. Driant sur le haut commandement ; de M. Delahaye sur les conseils d'administration de la société financière étrangère ; de MM. Ailly et Bedouce sur la réintégration des cheminots ; de MM. Buisson et Pourquerey de Boisserin sur la nomination du chef de cabinet du dernier garde des sceaux au poste de conseiller à la Cour d'appel de Paris.

Ces diverses Interpellations, et celles qui pourront encore se produire, se résorberont évidemment, comme de coutume, en un vaste débat sur la politique générale du cabinet.

A en juger par l'accueil fait au nouveau gouvernement et par les socialistes unifiés et par la presse radicale et progressiste, le premier contact de M. Caillaux et de ses collègues avec la Chambre sera rude.

Les socialistes, et à leur tête M. Jaurès, qui s'étaient jusqu'ici montrés favorables à M. Caillaux, dont ils apprécient l'autorité et toute en matière de réformes fiscales, se sont violemment retournés contre lui en raison de la débauchée de MM. Charles Dumont et Paul Boncour.

M. Jaurès, dont ces deux anciens ministres écoutaient volontiers les conseils, considère leur départ comme une offense personnelle.

Et l'humanité déclare que M. Caillaux est sorti d'un ministère de gauches pour former un « ministère de droite ».

Et M. Jaurès, prédisant à l'interpellation de M. Delahaye sur la situation du nouveau président du Conseil dans certaines sociétés financières étrangères, écrit que « M. Caillaux a commis une grave imprudence lorsque, au sortir de sa lutte habile et tenace pour l'impôt sur le revenu, il a recherché ou accablé dans l'oligarchie banquière des fonctions qui peuvent lier la liberté de l'homme public ».

Que l'on critique M. Caillaux sur ce point, nous le voulons bien. Mais il est au moins étrange que M. Jaurès n'ait songé à lui reprocher sa participation à des sociétés étrangères que le jour où il s'est permis de constituer un cabinet sans lui demander conseil et approbation.

### Première journée Ministérielle

A la présidence du Conseil et au ministère des finances

Tous les ministères ont pris possession hier matin de leurs ministères respectifs. M. Caillaux a rendu visite à M. Monie, et a ensuite pris les premières mesures pour son installation au ministère de l'Intérieur.

Retour au Louvre, il a remis les services à son successeur, M. Kloz, et a reçu les directeurs généraux de ministères des finances qui sont venus lui faire leurs adieux.

M. René Besnard, le nouveau sous-secrétaire d'Etat des finances, aura les mêmes attributions qu'avait précédemment M. René Rostaux, le ministre Cochery, c'est-à-dire le service des réformes.

Le nouveau Cabinet pourra, sur ce terrain, faire appel à l'entente des gauches. Sa majorité s'en trouvera sans doute amoindrie ; mais il en aura une, et elle n'en sera peut-être que plus unie et plus disciplinée.

### LE PROGRAMME DU CABINET

Voici, d'après un journal parisien du soir, dont nous ne reproduisons l'information qu'à titre documentaire, quelles seraient les grandes lignes du programme ministériel :

**POLITIQUE GÉNÉRALE**  
La déclaration ministérielle débiterait par une affirmation très nette et très formelle de la volonté du nouveau Cabinet de gouverner et d'exercer toutes les prérogatives gouvernementales.

**LES RÉFORMES**  
La déclaration énumérerait les réformes que le gouvernement compte faire aboutir : elle demanderait au Parlement de faire un effort particulier en faveur de trois d'entre elles : la réforme électorale, la réforme fiscale et le statut des fonctionnaires.

### LE CIRCUIT EUROPÉEN

## L'Étape Bruxelles-Roubaix

### VÉDRINES PREMIER A ROUBAIX



Védriens, à l'arrivée, embrassant la petite fille de M. Delanoë, président du Comité. Derrière la fille, M. Oudailo, délégué du ministre de l'Intérieur.

Depuis samedi dernier, Roubaix était en fête ; Roubaix était inquiet. L'arrivée des vainqueurs d'abord annoncée pour le lendemain avait été, à cause du mauvais temps, renvoyée à lundi puis à mercredi. Hier encore, à l'aube, le ciel était gris, couvert de nuages courants assez bas ; le vent soufflait avec quelque violence. Etait-ce une tempête prochaine, était-ce une remise encore ?

Pourtant, dès 8 heures, des groupes allaient vers le champ d'aviation par l'avenue des Villies, espérant au début, puis de plus en plus rapprochés pour ne plus faire que peu après qu'une longue procession de curieux. Et combien ils avaient raison d'avoir la foi. Bien sûr, en effet, malgré le vent les arrivées allaient se précipiter, impressionnantes, et le ciel allait paraître blanchi par les hautes vapeurs grises et comme illuminé au passage des ailes blanches.

A neuf heures, les tribunes et les enceintes réservées au public se garnissaient notablement. Sur le terre-plein des hangars on observait déjà un va-et-vient de manœuvre et de cape de voyage de voiles flottant au vent et sous quel se débattaient de

fois visages féminins frais éveillés par le bris marin. C'était des reporters et leurs compagnes, c'était des photographes, l'objectif en bataille. C'était aussi, au milieu d'eux, les jaquettes plus « select » des membres du Comité et les uniformes des officiers et des hommes-à-côté leur commandement pour le service d'ordre — service admirablement fait, je m'en voudrais de ne pas lui rendre cet hommage.

On ne connaît pas encore de départ, on se sent fier des visiteurs depuis hier soir que des yeux néanmoins fouillent l'horizon. On doit se lever vers un point noir très haut dans la gaze de brume liée au-dessus de Roubaix ; c'est un aéroplane !... non, c'est un ballon grotesque !... a-t-elle un cerf-volant.

Et l'on attend pendant que le foule grossit, emplit l'enceinte. Entre temps, voici qu'on affiche à la cabine du Comité les départs de Bruxelles. Vous les avez peut-être lus. Ces quelques lignes ne sont que par manière d'introduction au compte rendu d'une fête inoubliable pour Roubaix.

Des maintenant, on est à peu près sûr qu'ils sont partis et on peut à quelques heures

### Une affaire d'espionnage ?

La « Patrie » publiait hier soir l'information suivante que nous ne reproduisons que sous réserve :

« Une nouvelle affaire d'espionnage est, affirmé-t-on, depuis quelque temps par la Sûreté générale.

« Il y a trois jours, deux arrestations, et ce sont des renseignements que nous avons recueillis à cette affaire seraient des opérations à Châlons-sur-Marne par les inspecteurs du service de M. Séhelle.

« Une troisième arrestation aurait eu lieu hier à Paris, celle d'un nommé Louis Gion, âgé de quarante ans, se disant courtier en marchandises.

« D'autres arrestations sont imminentes. « On gendarme ce matin à la Sûreté le plus grand mystère autour de cette sensationnelle affaire. »

### La réintégration des Cheminots

**UNE INTERPELLATION**  
MM. Bedouce et Héliu-Prevot, députés socialistes unifiés, déposent une interpellation sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour l'exécution du mandat que la Chambre lui a donné par son ordre du jour du 14 avril dernier relatif à la réintégration des cheminots.

**Bagarre entre grévistes et agents**  
A la sortie d'une réunion qui a été tenue à la Bourse du Travail à Cléry, un groupe d'environ quatre cents terrassiers grévistes de l'Ouest-Etat s'est dirigé vers les chantiers installés sur le ligne du chemin de fer, dans l'intention de débarrasser les ouvriers de la « Liberté du travail » qui y sont occupés.

A l'angle des rues du Bois et Victor-Hugo, les grévistes se sont heurtés à des forces de police et de gendarmes qui leur ont barré la route. Une violente bagarre a eu lieu. Quinze arrestations ont été opérées. Le commissaire de police de Levallois-Perret a procédé à l'interrogatoire des grévistes arrêtés. Plusieurs d'entre eux ont été trouvés porteurs de casse-tête ou de cannes plombées.

« A cours de la bagarre, un gendarme a été blessé d'un coup de casse-tête. »

### LES CONVENTIONS D'ARRAS

#### Avant la réunion de vendredi. -- Un peu d'histoire

Convention du 20 septembre 1896. — Remise en vigueur de la loi des Compagnies des mineurs du Nord, du Pas-de-Calais et d'Anzin, et acceptée par les Compagnies.

Déjà M. Baely, au nom du syndicat des mineurs, a pris soin de signifier que les ouvriers n'acceptaient pas le statu quo et que les syndicats du Nord d'Anzin et du Pas-de-Calais demanderaient aux Compagnies de relever les salaires de leurs ouvriers.

Ces Compagnies, après avoir minutieusement examiné la situation, sont, dit-on, disposées à accorder le maintien de la prime dont bénéficient les mineurs, mais ne peuvent accepter les revendications des mineurs.

Au moment où les représentants des Compagnies et ceux des mineurs vont se rencontrer, il nous semble intéressant de nous reporter vers le passé, de faire l'histoire de ces conventions, du statut de la loi française et des difficultés vaincues.

**DE 1891 A 1911**  
Après la grève de 1890 des augmentations de 10 % ont été successivement accordées (octobre 1890 et août 1890) par les Compagnies. Le salaire annuel qui était de 1087 francs en 1890 passa à 1273 francs en 1890. Mais ces nouvelles revendications des mineurs n'ont pas été admises, à la fin de 1891, la grève éclata le 30 octobre. Elle dura 15 jours. Puis, un conseil d'arbitrage composé de délégués du comité régional des Houillères et de délégués du syndicat, en nombre égal se réunit à Arras. Un accord intervint.

En novembre 1892, les mineurs se plaignirent de la baisse des salaires.

Le 19 septembre 1893, les délégués du syndicat réunis en Congrès, formulèrent une série de revendications, demandant entre autres choses : 1<sup>o</sup> la remise, chaque quinzaine, d'un double carnet de paie ; 2<sup>o</sup> une augmentation de 10 % sur les salaires et la fixation à 5 fr. 50 du maximum de la journée, plus la prime de 20 % accordée antérieurement. Ces demandes ne furent pas admises. La grève éclata le 18 et se termina le 8 novembre.

De nouvelles revendications furent présentées en 1896 et le 20 septembre les délégués des ouvriers et ceux des Compagnies houillères se réunirent à Arras. Une deuxième convention fut signée.

Autres revendications en février 1899 et troisième entrevue à Arras le 13 avril.

Sur ce, un Congrès ouvrier se réunit à Lens, le dimanche 3 septembre 1899. A la suite de ce Congrès, une conférence eut lieu à Arras entre les délégués des Compagnies et les délégués des bassins houillers du Nord et du Pas-de-Calais.

Le 25 octobre une grève éclata parmi les ouvriers mineurs de diverses Compagnies du Pas-de-Calais et le syndicat des mineurs du Pas-de-Calais provoqua à Arras une nouvelle entrevue. La cinquième convention fut signée le 31 octobre 1900.

Nous arrivons à la grève générale d'octobre 1902 qui prit fin le 13 novembre.

Les effets des diverses conventions avaient été les suivants :

Convention du 20 septembre 1896. — Remise en vigueur de la loi des Compagnies des mineurs du Nord, du Pas-de-Calais et d'Anzin, et acceptée par les Compagnies.

Convention du 14 avril 1899. — La prime est portée à 25 %, à partir du 16 avril, cette prime de 25 %, devant cesser de plein droit en cas de baisse des prix de vente du charbon.

Convention du 25 octobre 1899. — La prime est portée à 30 % à partir du 1er avril 1900 et au moins jusqu'au 1er avril 1901.

Convention du 31 octobre 1900. — Non seulement les 5 % accordés le 25 octobre 1899 sont maintenus, mais une nouvelle augmentation de 10 % (soit en tout une surprime de 15 %) porte la prime à 40 %.

Cette surprime est valable jusqu'au 31 mars 1902. Les ouvriers du jour obtiennent une prime de 10 % sur leurs salaires actuels.

Au début de 1902 la surprime de 15 % accordée le 31 octobre 1900 est prorogée jusqu'au 31 mai. A cette date les Compagnies réduisent la prime à 35 %. Le 9 juin elles offrent de la ramener à 30 % et bien que les négociations soient rompues, elles appliquent cette augmentation.

En mars 1906, la catastrophe de Courrières provoqua une grève dans le Nord et le Pas-de-Calais.

Les conventions des 14, 27 et 29 avril 1906 seront jusqu'au 1er juillet 1906 le taux des primes sur les salaires à allouer aux mineurs des bassins du Pas-de-Calais, du Nord et d'Anzin.

Le 27 juin, sur la demande du comité fédéral des mineurs du Pas-de-Calais, les délégués patronaux et ouvriers de bassins houillers d'Anzin, du Nord et du Pas-de-Calais se réunirent à Arras.

**LA CONVENTION DE JUIN 1909**  
Les effets de la convention intervenue le 27 juin touchent à leur fin, les délégués des syndicats et les représentants des Compagnies se réunirent à Arras le 26 juin 1909.

L'ordre du jour comprenait la question des salaires, leur contrôle et leur répartition.

En ce qui concerne les deux derniers points, la délégation patronale s'en référa aux précédentes conventions et aux déclarations de 1906. Elle consentit, pour donner un nouveau témoignage de bienveillance au personnel, et sans prétendre modifier les principes des conventions antérieures, à maintenir les primes jusqu'au 30 juin 1911.

On excusera la sécheresse de ce résumé qui permettra peut-être au grand public de s'intéresser à l'entrevue de vendredi et de saisir l'importance des décisions qui seront prises.

Les Compagnies disposées, nous l'avons dit, à maintenir la prime, s'attendront-elles à ce qu'elles consentent la majoration de salaire demandée ? Telle est la grosse question qui se pose et sera résolue dans quelques jours.

### COMITÉ TECHNIQUE des Chemins de fer

Sont nommés membres du Comité de l'exploitation technique des chemins de fer : MM. Paul Boncour, député, ancien ministre ; Paul Deschay, ancien chef de cabinet du ministre des Travaux publics, et Gaston Heunier, inspecteur général des Ponts et Chaussées.

M. Louis Perrier, auditeur de 1<sup>re</sup> classe au Conseil d'Etat, est nommé secrétaire adjoint de ce Comité.



F. T. P. Roubaix arrivant sur biplan Maurice Farman